
Le MERCOSUR et la TUNISIE

L'Union Européenne a signé le 17 janvier 2026 l'accord du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)¹, un accord controversé qui risque d'avoir de sérieux impacts sur certains pays membres mais aussi sur les pays liés à l'Europe par des accords de partenariat comme c'est le cas pour la Tunisie

Certes, certains pays ont déjà annoncé leur opposition au traité sous la pression de leur opinion publique compte tenu de son impact sur l'agriculture et l'environnement. C'est le cas en particulier de la France, de la Pologne et de l'Autriche.

Le parlement européen, de son côté, a requis l'avis de la cour de justice de l'Union Européenne pour clarifier la démarche légale à suivre au niveau de son approbation ; ce qui pourrait retarder de quelques mois son approbation.

Toutefois, compte tenu des enjeux politico-économiques d'un tel traité particulièrement pour l'industrie européenne, il finira par être adopté même si son entrée en vigueur peut être retardée de quelques mois, délai qu'il faudra exploiter pour faire de ce traité une opportunité à la Tunisie au lieu qu'il en soit une menace.

C'est précisément la problématique que pose l'article paru le 12 janvier 2026 dans le site du journal tunisien « L'Expert », que nous publions ci-après en tant qu'article de référence du Forum Ibn Khaldoun pour le mois de mai 2026

Accord MERCOSUR-UE

Quels impacts sur la Tunisie

Editeur L'expert, Tunisie

« Après plus de 25 ans de négociations, l'Union Européenne s'apprête à signer l'accord MERCOSUR avec des pays de l'Amérique du Sud. Un accord longtemps controversé, et certains pays, dont la France dont déjà annoncé qu'ils ne vont pas le signer. La Tunisie dont 70% des échanges se font avec l'Union Européenne, et qui a déjà un accord de partenariat depuis 1995, sera certainement impactée. Quel est l'ampleur de cet impact et que devrions-nous faire ?

¹ Correspondant à près de 300 millions d'habitants et un PIB de 3100 milliards de \$

Produits agricoles contre produits industriels :

Depuis l'an 2000, l'union européenne est entrée en négociation avec certains pays de l'Amérique du Sud afin de signer un accord de libre-échange. Les négociations se sont arrêtées en 2004 puis ont repris en 2013.

En 2019, l'accord a été finalisé. Il prévoit une baisse de près de 90 % des droits de douane entre l'UE d'un côté et l'Uruguay, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et la Bolivie de l'autre côté, de manière progressive sur 10 ans, avec des secteurs sur une durée étalée sur 15 ans comme le secteur automobile l'industrie chimique, le textile et dans l'industrie pharmaceutique. Dans l'industrie automobile, les droits de douanes passent de 35 à 0% sur 15 ans dans la limite d'un quota de 50.000 véhicules.

Dans le domaine agro-alimentaire, les baisses de droits de douane sont du même ordre et concernent un certain nombre de produits alimentaires comme les alcools, l'épicerie sucrée, les produits de la pêche ou encore certains fruits et l'huile d'olive.

Selon l'accord, l'Union européenne instaure des quotas pour des importations de 99.000 tonnes de bœuf, des quotas de droits nuls sur le sucre de 180.000 tonnes, sur la volaille de 180.000 tonnes, sur la viande de porc de 25.000 tonnes, sur l'éthanol de 650.000 tonnes, sur le riz de 60.000 tonnes et sur le miel de 45.000 tonnes. Des quotas de droits de douane entre les deux blocs sont instaurés sur le fromage avec un quota de 30.000 tonnes, sur le lait en poudre avec un quota de 10.000 tonnes et sur le lait pour bébé avec un quota de 5000 tonnes.

La philosophie de l'accord est qu'il y aura un échange des produits agricole contre les produits industriels. L'accord devrait ainsi réduire de 4 milliards d'euros le montant de droits de douane que devrait payer les exportateurs européens.

Un impact potentiel sur les exportations tunisiennes vers l'UE :

L'économie tunisienne est très intégrée dans l'économie européenne. 70% de nos échanges se font avec l'UE.

Selon les chiffres officiels de l'UE, l'Accord d'Association signé en 1995 avec la Tunisie a permis la multiplication par 4 les exportations de la Tunisie vers l'UE entre 1995 et 2024 et la multiplication par 2.7 celles de l'UE vers notre pays.

La Tunisie dégage actuellement un excédent de 1.8 milliards d'euros en 2024. En 2024 la Tunisie a exporté pour 13 milliards d'euros alors qu'elle n'a importé que pour 11.2 milliards d'euros.

Côté investissement, l'UE est le premier investisseur représentant 88 % du nombre total d'investissements directs étrangers et 90 % des emplois créés par les IDE en Tunisie.

Avec la signature de l'accord UE-Mercosur plusieurs droits de douanes vont baisser et la Tunisie sera certainement concurrencée sur certains produits.

L'agroalimentaire est le secteur le plus exposé à la concurrence des pays du Mercosur qui sont connus pour des productions massives et très compétitives, mais qui ne respectent pas parfois les normes sanitaires et phytosanitaires. Des secteurs comme l'huile d'olive ou les conserves et les préparations alimentaires seront certainement affectés. Certaines exportations de produits agricoles de leur côté subiront un impact modéré.

Le deuxième secteur le plus exposé est certainement celui du textile et habillement et des pièces industrielles tel que les faisceaux, câblage, composants électriques. Mais les tunisiens ont tellement de l'expérience dans ces secteurs que l'impact sur le court terme ne sera pas très important.

En 3ème position on retrouve le secteur des industries chimiques. Le Brésil est un grand producteur de phosphates et dérivés ainsi que les engrais et les produits intermédiaires et se présente comme un concurrent sérieux pour nos exportations.

Mais l'accord pourra engendrer aussi des effets positifs pour les exportations tunisiennes.

En effet, l'Europe verra ses exportations augmenter vers les pays du Mercosur surtout dans le secteur de l'industrie automobile ce qui engendrera une demande supplémentaire pour les sous-traitants tunisiens dans ce domaine. Ainsi les entreprises tunisiennes se verront intégrées dans les chaînes de valeur des industriels européens.

Cette situation pourra même générer de nouveaux investissements de la part des européens afin de répondre à la demande des pays du Mercosur et ainsi renforcer la valeur ajoutée des exportations tunisiennes vers l'UE.

La Tunisie pourra gagner aussi au niveau du secteur du consulting et de l'ingénierie informatique. Plusieurs entreprises tunisiennes travaillent avec des sociétés européennes et peuvent exporter ces services vers les pays du Mercosur via les partenaires européens.

Sur un autre plan, plusieurs entreprises tunisiennes seront obligées de monter en gamme afin de concurrencer les pays du Mercosur ce qui améliorera la compétitivité et l'intégration économique.

L'accord Mercosur-UE intégrera certainement plus de concurrence sur le marché européen, ce qui pourrait réduire la part de marché des exportations tunisiennes vers l'UE. Mais cet accord pourra être aussi une opportunité pour la Tunisie pour augmenter son intégration dans les chaînes de valeurs européennes.

Aucune étude sérieuse n'a été faite pour chiffrer l'impact de l'accord UE-Mercosur sur les exportations tunisiennes. Même s'il est trop tard, il est important de la faire, notamment à travers le Centre de Promotion des Exportations et le ministère du Commerce. La Tunisie est aujourd'hui de plus en plus appelée à diversifier ses marchés à l'export pour se détacher de la dépendance avec l'UE. »

Forum Ibn Khaldoun pour le Développement le 5 mai 2026